

Communiqué de presse
Paris, le 20 juillet 2022

La FNAM se félicite de la signature de 2 accords de branche visant à mieux reconnaître les parcours professionnels et renforcer l'attractivité du secteur

La Fédération Nationale de l'Aviation et de ses Métiers (FNAM) se félicite de la conclusion de **2 accords majeurs pour le secteur du transport aérien**, aboutissement de 3 mois de travail et de négociation avec les organisations syndicales représentatives de la branche :

- **un accord portant sur l'emploi** visant à simplifier la grille de classification de la convention collective pour une meilleure cohérence et reconnaissance des parcours professionnels.
- **un accord salarial** revalorisant l'ensemble des salaires minimaux de la grille.

Ces 2 accords ont été signés le 19 juillet 2022 de façon très largement majoritaire à plus de 75% par 4 des 5 organisations syndicales représentatives au sein de la branche à savoir la CFDT, la CGT, la CFE-CGC et l'UNSA pour une prise d'effet dès le 1^{er} juillet 2022.

En janvier dernier, la FNAM avait entériné un premier accord salarial visant à revaloriser les plus bas salaires de la grille au regard de l'impact de la hausse du SMIC. Un engagement avait été pris dans cet accord d'ouvrir des discussions dès le printemps en vue de la simplification de la grille des emplois afin de mieux reconnaître les parcours professionnels et d'améliorer l'attractivité du secteur.

Les travaux paritaires ont été engagés depuis avril tant sur le volet emploi que sur la revalorisation salariale de l'ensemble des minimaux de la convention collective en tenant compte de la nouvelle hausse du SMIC du 1^{er} mai 2022.

La revalorisation des sept premiers niveaux de salaire de la grille issue de ce nouvel accord salarial est de plus de 6% par rapport à l'accord déjà signé en janvier 2022 ; soit une augmentation annuelle entre 1 100€ et 1 417€ pour les salariés sur ces premiers niveaux. Cette revalorisation porte la rémunération annuelle minimale du 1^{er} niveau de la grille pour un salarié à temps plein présent sur une année à plus de 11% au-dessus du SMIC annuel actuel.

Hélène Clavé, Déléguée Générale Adjointe en charge des Affaires Sociales à la FNAM, se réjouit de cet aboutissement : « Ces 2 accords traduisent un dialogue social de qualité et responsable dans la branche professionnelle de tous les acteurs (organisations syndicales et employeurs) qui a permis de trouver un compromis malgré le contexte économique fragile, instable et incertain du secteur.

Nous avons effectué un travail en profondeur pour la nécessaire attractivité du transport aérien en France et nous nous félicitons tant du résultat que de l'implication des différents acteurs sociaux de la branche tout au long des négociations. »





Fédération
Nationale de l'Aviation
et de ses Métiers

À propos de la FNAM - Fédération Nationale de l'Aviation et de ses Métiers

La FNAM est l'organisation professionnelle du secteur aérien représentant plus de 95% du transport aérien français. Au travers de 7 groupements professionnels dont la CSTA (Chambre Syndicale du Transport Aérien) et la CSAE (Chambre Syndicale de l'Assistance en Escale), elle fédère 9 métiers et représente plus de 370 entreprises, soit plus de 100 000 emplois dont 65 000 en compagnies aériennes, 15 000 dans l'assistance en escale et gestionnaire d'aéroports et près de 20 000 dans les autres secteurs. La FNAM représente les intérêts collectifs de la profession sur les questions économiques, sociales, environnementales, techniques et réglementaires. Son objectif est de préserver l'excellence du secteur, de développer les emplois sur l'ensemble du territoire et d'accompagner la transition énergétique.

– Plus d'informations sur www.fnam.fr –

Fiches pratiques, communiqués, visuels et vidéos disponibles en téléchargement libre sur simple inscription [sur le Press Office de GroupExpression](#)

